

# DIAGNOSTIC AGRICOLE du Pays de Chaumont

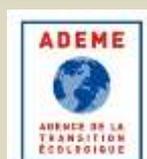


*dans le cadre du*

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL du Syndicat Mixte du Pays De Chaumont



avec le soutien de :



# DIAGNOSTIC AGRICOLE

## du Pays de Chaumont

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I- Introduction</b>  | <b>2</b>  |
| <b>II- Objectifs du diagnostic agricole</b>                         | <b>2</b>  |
| <b>III- Méthodologie</b>  | <b>2</b>  |
| <b>IV – Diagnostic de l’agriculture et ses filières</b>             | <b>3</b>  |
| <b>IV.A – Contexte général</b>                                      | <b>3</b>  |
| <b>IV.B - Les filières</b>  | <b>7</b>  |
| <b>IV.B.1 – La filière LAIT</b>                                     | <b>7</b>  |
| <b>IV.B.2 – La filière VIANDE BOVINE</b>                            | <b>9</b>  |
| <b>IV.B.3 – La filière VIANDE PORCINE</b>                           | <b>12</b> |
| <b>IV.B.4 – Les filières AVICOLE</b>                                | <b>15</b> |
| <b>IV.B.5 – La filière CEREALIERE</b>                               | <b>18</b> |
| <b>IV.B.6 – Les OLEAGINEUX et les CULTURES INDUSTRIELLES</b>        | <b>20</b> |
| <b>IV.B.7 – La filière « LEGUMINEUSES »</b>                         | <b>22</b> |
| <b>IV.B.8 –LEGUMES et MARAICHAGE</b>                                | <b>24</b> |
| <b>IV.B.9 – Les productions et ateliers dits de DIVERSIFICATION</b> | <b>26</b> |
| <b>V-Characterisation des débouchés</b>                             | <b>27</b> |
| <b>VI- Synthèse</b>   | <b>28</b> |

## I- Introduction

Porteur d'un projet alimentaire territorial en phase d'émergence, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité associer la Chambre d'agriculture à ses réflexions et l'a mandaté pour établir un état des lieux des filières agricoles présentes sur le territoire mais aussi pour en identifier les opportunités de développement pour une création de valeur ajoutée sur le territoire.

Il s'agissait aussi d'appréhender la capacité du territoire à approvisionner ses débouchés locaux.

## II- Objectifs du diagnostic agricole

3 grands objectifs ont été identifiés :

1. permettre aux élus locaux et plus globalement à la population, de mieux connaître les productions locales (*nature, volumes, contraintes, ...*) et leurs perspectives d'évolutions,
2. identifier les opportunités d'adaptation des filières de l'offre alimentaire aux besoins du territoire,
3. identifier les opérateurs des filières agricoles pouvant être mobilisés sur l'élaboration d'un plan d'actions puis sur la mise en œuvre des potentielles actions.

## III- Méthodologie

Le diagnostic a été réalisé par type de production en s'appuyant sur plusieurs ressources, à savoir :

- les derniers recensements agricoles publiés par l'AGRESTE,
- les surfaces déclarées à la PAC,
- les comptes de résultats des exploitations agricoles du territoire publiés par le CERFRANCE,
- la base « interlocuteurs » de la Chambre d'agriculture,
- les références techniques de la Chambre d'agriculture pour convertir des effectifs ou des surfaces en volumes de produits bruts.

Les types de production et filières à diagnostiquer ont été définis d'un commun accord avec le Syndicat Mixte qui souhaitait :

- réaliser un diagnostic prospectif de l'offre existante et potentielle en produits de consommation courante,
- identifier les pistes de travail pour une relocalisation de la transformation des productions locales pour ancrer la valeur ajoutée agro-alimentaires sur le territoire.

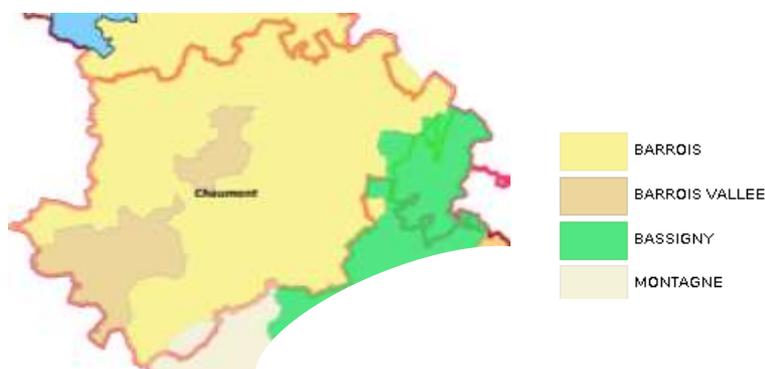
## IV – Diagnostic de l’agriculture et ses filières

### IV.A- Contexte général

#### Les sols et les enjeux environnementaux

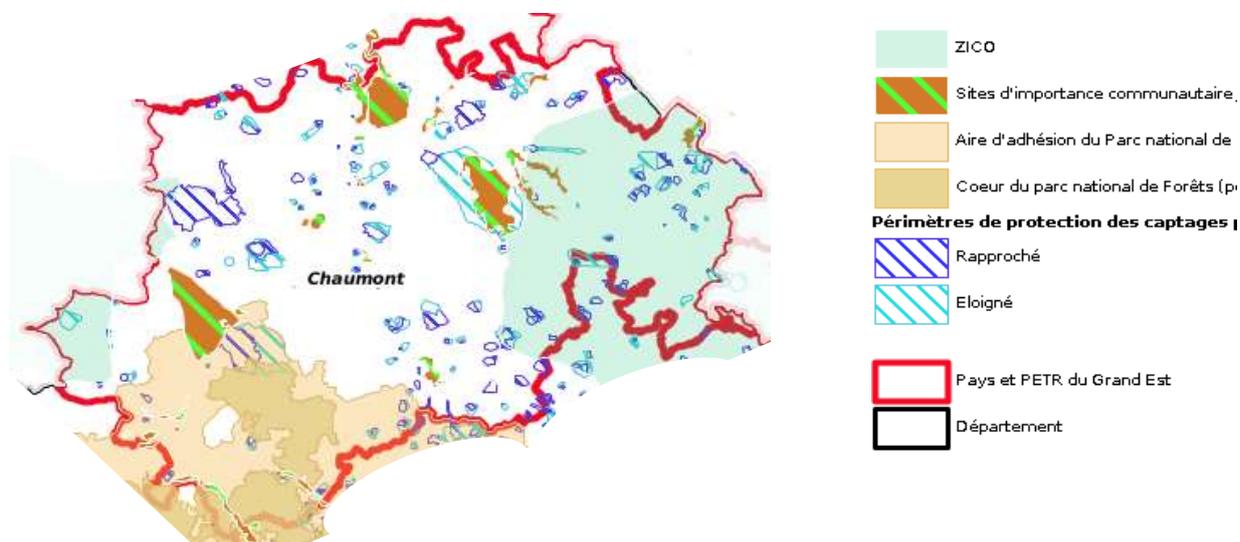
Le territoire du Pays de Chaumont est majoritairement classé en région naturelle du Barrois où les sols sont de type brun calcique et sont souvent superficiels (*moins de 35 cm d'épaisseur*) hormis dans les vallées et l'ancienne vallée de la Marne et aux abords du Bassigny, une région naturelle à l'est du territoire caractérisée par des sols argileux et profonds mais souvent à tendance hydromorphe.

**Carte des régions naturelles**



La CCMR et la CC3F sont soumises à d'importants enjeux environnementaux, la CCMR du fait de la zone de protection du milan royal, la CC3F en raison de l'existence du Parc National de Forêts.

**Carte des enjeux environnementaux**



## Le potentiel agronomique

Les sols étant majoritairement superficiels, les potentiels de rendements sont limités comme illustré par le tableau ci-dessous où il apparaît que, sur une moyenne de 5 ans (2018 à 2022 inclus) :

- les rendements en céréales sont de 15 % inférieurs à la moyenne du Grand Est et de 11 à 12 % inférieurs à la moyenne française,
- les rendements en colza sont de 10 % inférieurs aux moyennes du Grand Est et française.

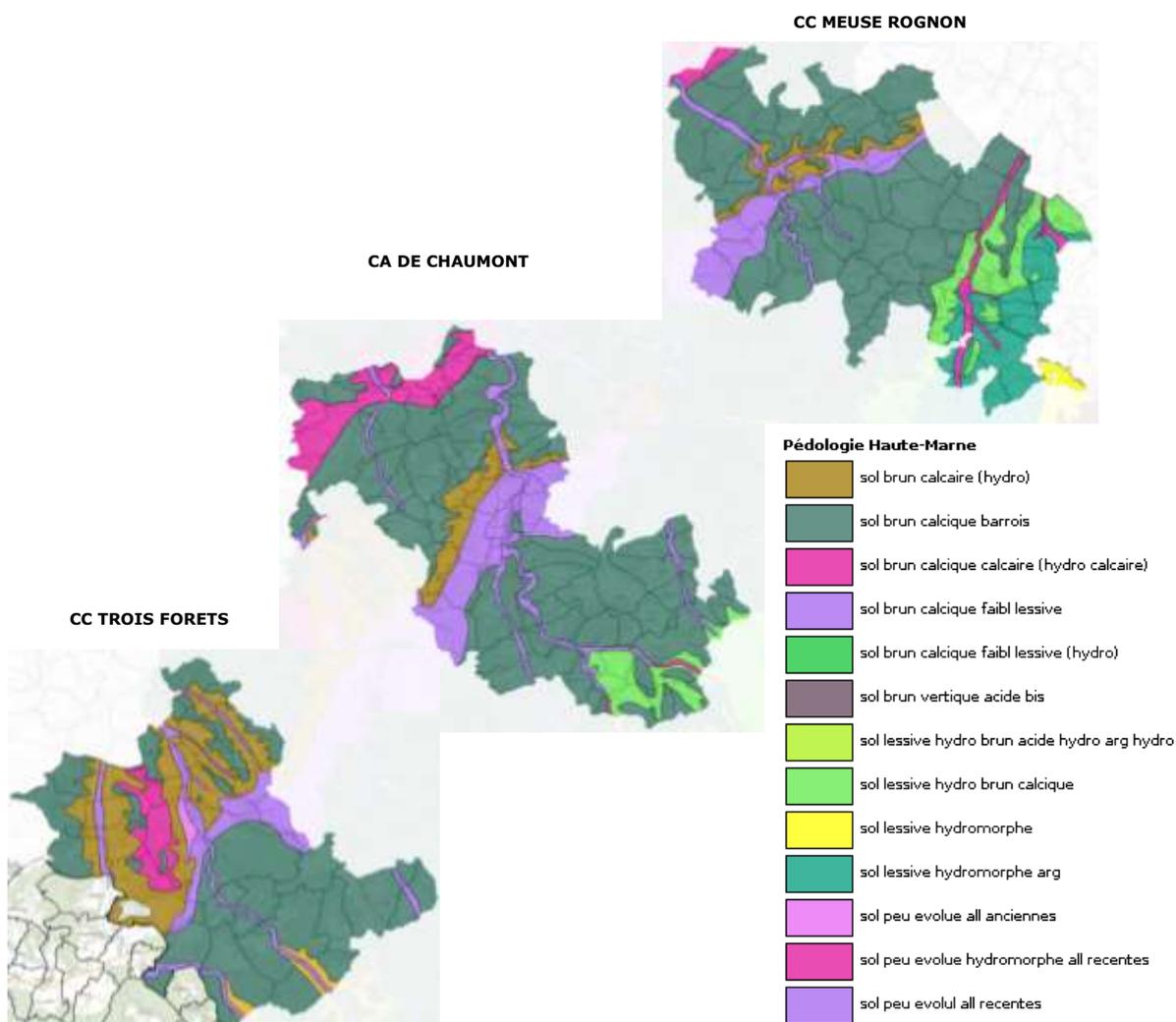
**Tableau des rendements moyens observés par territoire (2018-2022)**

|             | Blé       | Orge Hiver | Orge de P | Colza     |
|-------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Haute-Marne | 64,8 q/ha | 58.6 q/ha  | 51.6 q/ha | 28.8 q/ha |
| Grand Est   | 75.6 q/ha | 69.4 q/ha  | 60,6 q/ha | 31,8 q/ha |
| France      | 72.2 q/ha | 66 q/ha    | 59 q/ha   | 31,4 q/ha |

Les sols superficiels des plateaux du Barrois qui composent une bonne part des sols du Pays de Chaumont présentent une faible capacité de réserve d'eau ce qui rend les cultures sensibles au stress hydrique.

Les cartes ci-dessous illustrent la dominante des sols bruns calciques du Barrois sur les 3 communautés de communes du Syndicat Mixte.

### Cartes des sols des EPCI du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont



## Les systèmes d'exploitation *(source Agreste)*

Le tableau ci-dessous renseigne le nombre et la taille des exploitations des 3 intercommunalités, du Pays de Chaumont et de la Haute-Marne.

### Nombre et taille des exploitations

|                                   | CCMR        | CACht       | CC3F        | PdC            | 52      |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|---------|
| <b>Exploitations-PAC 2020</b>     | 221         | 232         | 170         | <b>623</b>     | 1 845   |
| <b>dont en AB en 2019</b>         | 24          | 27          | 18          | <b>69</b>      | 186     |
| <b>Surface Agricole Utile -ha</b> | 42 960      | 46 450      | 28 680      | <b>118 090</b> | 314 430 |
| <b>soit ha/exploitation</b>       | 194.4       | 200.2       | 168.7       | <b>189.55</b>  | 170.42  |
| <b>dont P.Naturelles</b>          | <b>37 %</b> | <b>20 %</b> | <b>13 %</b> | <b>24 %</b>    | 32 %    |

Près du tiers des exploitations haut-marnaises ont leur siège dans le Pays de Chaumont, la moyenne est de 4.1 exploitations recensées par commune toutefois la densité est de moins de 4 exploitations sur les 2 communautés de Meuse Rognon et de Chaumont et de presque 6 sur la communauté de communes des 3 forêts où il existe plusieurs élevages de volailles annexés à des exploitations céréalières mais ayant leur propre numéro Siret, ce qui justifie aussi la plus petite taille moyenne des exploitations de cette communauté de communes.

## Performance économique *(Observatoire CERFrance/Chambre d'agriculture)*

Les indicateurs économiques des exploitations adhérentes au CERFrance, lesquelles sont généralement professionnelles, sont réunis dans le tableau ci-dessous. Ces données diffèrent donc des données publiées par l'Agreste incluant des exploitations n'ayant pas toujours un caractère professionnel ainsi :

- la Surface Agricole Utile moyenne de ces exploitations pour la Haute-Marne apparaît de 224 ha et non 170 selon l'Agreste,
- le revenu par actif de 36 000 € permet de rémunérer les exploitants et leurs salariés sur la base de 1.6 SMIC Toutefois pour les systèmes purement céréalières du Barrois, souvent de plus petite taille que les systèmes de polyculture-élevage, le niveau de revenu est moindre correspondant à 1.4 SMIC.

### Indicateurs économiques des exploitations du Barrois et de la Haute-Marne

| <i>moyenne 2019/2021</i>               | Barrois       |               | Tous systèmes H-M |
|--|---------------|---------------|-------------------|
|  | Céréalières   | Tous          |                   |
| <b>SAU - ha</b>                        | 177.8         | 211.3         | 223.9             |
| <b>Produit végétal - €/ha</b>          | 928           | 673           | 575               |
| <b>Produit animal - €/ha</b>           | 0             | 422           | 569               |
| <b>Aides PAC - €/ha</b>                | 260           | 314           | 329               |
| <b>Total produit - €/ha</b>            | 1 278         | 1 504         | 1 564             |
| <b>Revenu courant avant MO - €/ha</b>  | <b>243</b>    | <b>288</b>    | <b>302</b>        |
| <b>Immobilisations - €/ha</b>          | 1 010         | 1 206         | 1 327             |
| <b>Revenu / actif avant MSA - €/an</b> | <b>31 341</b> | <b>36 915</b> | <b>36 025</b>     |
| <b>SAU - ha/actif</b>                  | <b>129.2</b>  | <b>116.6</b>  | <b>119.3</b>      |

## Actifs agricoles (source Agreste – MSA- 2019)

Le tableau ci-après réunit les données relatives aux emplois agricoles et dans les filières agro-alimentaires des intercommunalités, du syndicat mixte du Pays de Chaumont et de la Haute-Marne. Il y apparaît que près 16 % des chefs d'exploitation du Pays de Chaumont ont plus de 60 ans ce qui fait de la transmission agricole un enjeu important du territoire tout comme pour l'ensemble de la Haute-Marne.

Il apparaît aussi que l'emploi dans les filières est très faible au regard des emplois agricoles, car la très grande majorité des produits agricoles du territoire n'est pas transformée sur le Pays de Chaumont.

### Emplois agricoles et emplois dans les filières agro-alimentaires

|                                  | CCMR | CACht | CC3F | PdC  | 52    |
|----------------------------------|------|-------|------|------|-------|
| <b>Chefs et assimilés - 2019</b> | 326  | 315   | 191  | 832  | 2 696 |
| <b>Salariés - 2019</b>           | 88   | 94    | 57   | 239  | 486   |
| <b>Chefs de plus de 60 ans</b>   | 14%  | 15 %  | 22 % | 16 % | 18 %  |
| <b>Emplois filières-2018</b>     | 431  | 143   | 9    | 583  | 1 366 |

## IV.B- LES FILIERES

### IV.B.1- La filière LAITIERE

#### La production

Selon l'Agreste, en 2020 (*cf tableau ci-dessous*), le territoire du Pays de Chaumont compte 146 cheptels pour 11 679 vaches laitières et représente 30.7 % du cheptel laitier haut-marnais.

La tendance est à une baisse des effectifs et en particuliers du nombre d'élevages ceux-ci se regroupant, ainsi il est observé :

- une baisse de 6 % des effectifs entre 2010 et 2020,
- une baisse des 34 % du nombre d'élevages entre 2010 et 2020.

#### Nombre et taille des cheptels laitiers

(source Agreste fiche EPCI Grand Est)

|                                 | CCMR   | CACht  | CC3F   | PdC           | 52            |
|---------------------------------|--------|--------|--------|---------------|---------------|
| <b>Détenteurs en 2010</b>       | 125    | 61     | 35     | <b>221</b>    | <b>723</b>    |
| <b>Détenteurs en 2020</b>       | 84     | 45     | 17     | <b>146</b>    | <b>461</b>    |
| <b>Variation 2020/2010</b>      | -32.8% | -26.2% | -51.4% | <b>-33.9%</b> | <b>-36.2%</b> |
| <b>Vaches laitières en 2010</b> | 7 521  | 3 394  | 1 493  | <b>12 408</b> | <b>42 278</b> |
| <b>Vaches laitières en 2020</b> | 6 996  | 3 710  | 973    | <b>11 679</b> | <b>38 057</b> |
| <b>Variation 2020/2010</b>      | -7%    | +0.9%  | -34.8% | <b>-5.9%</b>  | <b>-10%</b>   |

Les effectifs moyens par cheptel augmentent donc, ils passent de 56 VL par troupeau en 2010 à 80 aujourd'hui.

Ces évolutions à la baisse sont légèrement inférieures à celles observées au plan départemental en termes de nombres d'élevages et sont moindres de moitié concernant les effectifs de vaches traites.

La baisse des cheptels se révèlent particulièrement importante au sein de la « CC des 3 Forêts ».

Partout, les évolutions des effectifs s'accompagnent d'une modernisation de la traite (*une centaine d'élevages équipés de robots de traite en Haute-Marne*).

La répartition des cheptels est hétérogène ainsi près de 60 % du cheptel du Pays de Chaumont est dans la CC Meuse Rognon, dont une partie appartient à la région naturelle du Bassigny où les sols souvent à tendance hydromorphe imposent le maintien de surface en herbe et donc de l'élevage de ruminants.

Moins de 10% des cheptels sont déclarés dans la CC des 3 Forêts de plus petite taille que les 2 autres EPCI et dont le territoire agricole représente seulement 24% de celui du territoire du Pays de Chaumont.

10 % élevages sont engagés dans une filière sous SIQO (*SIgne de Qualité Officiel*) dont 8 dans la filière Emmental Grand Cru Label Rouge et 7 en Agriculture Biologique

## Collecte et transformation

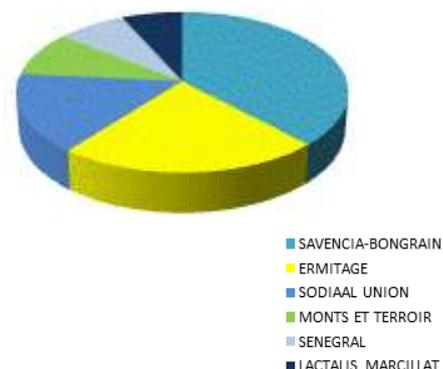
Le territoire est couvert par 6 opérateurs de collecte laitière.

Selon les sources du contrôle laitier, deux d'entre eux collectent les 2/3 des élevages (*Savencia-Bongrain et L'Ermitage*). Ces 2 groupes et Sodial ramassent les 3 quarts des élevages.

Ils approvisionnent des fromageries présentes sur le territoire ou en proximité immédiate (*Illoud et Langres -52, Neufchâteau et Bulgneville - 88*).

Il existe une fromagerie industrielle sur le territoire rattachée à un groupe de dimension internationale. Deux exploitations laitières du territoire sont engagées en circuits courts, l'une propose des yaourts, fromages et faisselles, l'autre des glaces, à signaler en complément, l'existence d'une chèvrerie commercialisant en direct.

**Part de collecte par les différents opérateurs**  
(nombre de cheptels)



## Perspectives et risques

La profession agricole s'inquiète d'une poursuite de la tendance des dernières années impliquant une perte des effectifs et des éleveurs liée à des causes multiples :

- des contraintes réglementaires croissantes,
- une qualité de vie et un revenu peu attractifs,
- une perte de capacité d'influence du territoire et ses acteurs sur la filière dont les centres de décisions s'externalisent.

## Atouts-Freins-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître que la filière laitière pourrait relocaliser une partie de la transformation pour diversifier l'offre locale. A noter que la transformation laitière nécessite des investissements, des savoir-faire pour une maîtrise de la qualité sanitaire des produits et surtout une main d'œuvre disponible et pérenne pour la fabrication mais aussi pour la commercialisation.

### Analyse de la filière laitière

| Atouts   | Opportunités   |
|--|--|
| <p>Savoir faire</p> <p>Faible pression sociétale (<i>faible population</i>)</p> <p>Multiplicité des acteurs</p> <p>3 SIQO (<i>LR, AOP et AB</i>)</p>   | <p>Loi Egalim et attentes sociétales</p>   |
| Freins   | Menaces  |
| <p>Renouvellement des générations</p> <p>Faible ancrage territorial des entreprises de transformation</p> <p>Un système logistique peu adapté</p> <p>Coût d'investissement important</p> <p>Peu de main d'œuvre disponible</p> | <p>Baisse des volumes collectés avec un risque de fragilisation des filières</p> <p>Coût de l'alimentation animale</p> |

## Enjeux

**Le maintien voire le développement de cette filière apparaît primordial pour :**

- **sécuriser voire développer des emplois agricoles et dans l'amont et l'aval de la filière,**
- **pérenniser des surfaces en herbe et en fourrages, des productions souvent de moindre impact environnemental que les grandes cultures de vente.**

## IV.B.2- La filière VIANDE BOVINE

### La production

En 2020, l'Agreste recense 226 cheptels allaitants pour 9 828 vaches mères ce qui correspond à 30 % du cheptel allaitant haut-marnais. Plus de la moitié du cheptel du Pays de Chaumont est dans la Communauté de Communes Meuse Rognon.

Comme pour les cheptels laitiers, il apparaît une stabilité des effectifs mais une baisse du nombre de troupeaux (environ -15 %) entre 2010 et 2020 avec, en conséquence, une hausse des effectifs par cheptel qui passent de 35.5 vaches mères par troupeau en 2010 à 43.5 en 2020.

Ces évolutions sont similaires aux tendances départementales

#### Nombre et taille des cheptels allaitants

(source Agreste fiche EPCI Grand EST)

|                                   | CCMR   | CACht | CC3F   | PdC           | 52            |
|-----------------------------------|--------|-------|--------|---------------|---------------|
| <b>Détenteurs en 2010</b>         | 124    | 93    | 46     | <b>263</b>    | <b>757</b>    |
| <b>Détenteurs en 2020</b>         | 104    | 85    | 37     | <b>226</b>    | <b>652</b>    |
| <b>Variation 2020/2010</b>        | -16.1% | -8.9% | -19.6% | <b>-14.1%</b> | <b>-13.9%</b> |
| <b>Vaches allaitantes en 2010</b> | 4 882  | 3 123 | 1 638  | <b>9 643</b>  | <b>31 442</b> |
| <b>Vaches allaitantes en 2020</b> | 5 136  | 2 977 | 1 715  | <b>9 828</b>  | <b>32 214</b> |
| <b>Variation 2020/2010</b>        | +5.2%  | -4.7% | +4.7%  | <b>+1.9%</b>  | <b>+2.5%</b>  |

Plus de 10 % des élevages engagés en SIQO (Label Rouge charolais ou Limousin et une quinzaine en certification AB)

### Collecte et transformation

Deux opérateurs de collecte sont implantés sur le territoire et 2 autres en proximité.

Les éleveurs peuvent aussi se tourner vers 4 abattoirs dont celui de Chaumont et 3 en proximité du territoire (Mirecourt à l'est, Châtillon-sur-Seine au sud-ouest et Troyes). Certains proposent des services de découpe qu'actuellement l'abattoir de Chaumont n'est pas toujours en capacité d'assurer mais que le nouvel abattoir pourra proposer.

Malgré l'existence d'un abattoir sur le territoire, la quasi intégralité des broutards et broutards est exportée sans engraissement préalable, ce type d'élevage ayant avant tout vocation à valoriser la pousse d'herbe estivale. Les éleveurs engraisent rarement leur cheptel, faute de place, de temps ou de trésorerie mais aussi faute de débouchés sécurisés.

L'abattoir de Chaumont abat 600 bovins par an dont environ 12 % réalisés pour l'auto-consommation familiale des éleveurs. Le solde, environ 10 bovins par semaine, est commercialisé localement par les grandes surfaces, quelques boucheries et les magasins de producteurs.

Sur la base de 23 kg équivalent carcasse de viande bovine consommés par français (source France Agrimer 2020), et d'un poids moyen de carcasse de 450 kg, cet abattage local correspond à environ 7% de la consommation haut-marnaise estimée à 3 930 tonnes et correspond à près de 30 % des besoins du Pays de Chaumont.

Le territoire compte une petite dizaine de boucheries traditionnelles, 2 magasins de producteurs. Les rayons «Boucherie traditionnelle» des GMS (Leclerc Super U, Intermarché) proposent aussi des viandes locales. Par contre, l'offre pour la restauration est freinée par l'actuelle absence d'outils de découpe agréés CE et d'outils logistiques.

La rareté des transformateurs pénalise la filière en raison des difficultés à réaliser des équilibres matières grâce à une diversité de débouchés.

## Perspectives et risques

Compte tenu de l'investissement porté par le Conseil départemental dans un abattoir départemental et une salle de découpe, l'aval de la filière apparaît tout à fait techniquement relocalisable.

Les marges sur la transformation des viandes sont très faibles et la réalisation effective des équilibres matières pour éviter tout gaspillage est primordial ce qui implique de pouvoir transformer et stocker des viandes et d'être en mesure de livrer une diversité de débouchés. La surgélation de viandes prêtes à cuire (*sauté, haché*) est la solution la plus fréquemment usitée dans la filière. Le développement de l'aval de cette filière nécessite l'implantation d'un ou plusieurs opérateurs porté(s) par des entrepreneurs privés ou par des collectifs d'agriculteurs.

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître que la filière « Viande bovine » pourrait relocaliser une partie de la transformation pour couvrir une part plus importante de la demande locale qu'actuellement, ce taux de couverture étant relativement faible (7 % des besoins haut-marnais).

A noter que la transformation de viande nécessite des investissements, des savoir-faire pour une maîtrise de la qualité sanitaire des produits et surtout une main d'œuvre disponible et pérenne pour la fabrication mais aussi pour la commercialisation. De plus, les marges de transformation sont relativement faibles, l'AGRIA Grand Est affiche une valeur ajoutée moyenne de 12 % du chiffre d'affaires sur l'aval de cette filière qui dès lors est très sensible aux aléas du marché.

### Analyse de la filière Viande bovine

|   |   |
|---|---|
| <b>Atouts</b><br>Savoir faire<br>Faible pression sociétale ( <i>faible population</i> )<br>1 abattoir moderne au cœur du territoire<br>La volonté des distributeurs et des collectivités<br>Des surfaces en herbe et un cheptel à valoriser | <b>Opportunités</b><br>Tendance sociétale<br>Proximité de bassins de consommation |
| <b>Contraintes</b><br>Absence d'opérateurs en aval de l'abattoir  | <b>Menaces</b><br>Concurrence et prix<br>Une consommation à la baisse             |

## Enjeux

**Comme pour la filière laitière, le maintien voire le développement de cette filière apparaît primordial pour :**

- **sécuriser voire développer des emplois agricoles et dans l'amont et l'aval de la filière,**
- **pérenniser des surfaces en herbe et en fourrages, des productions souvent de moindre impact environnemental que les grandes cultures de vente.**

## IV.B.3- La filière VIANDE PORCINE

### La production

Le tableau ci-dessous reprend les effectifs lors des recensements agricoles 2010 et 2020. Ces chiffres affichent un effondrement des effectifs.

**Nombre et taille des cheptels porcins**  
(source Agreste fiche EPCI Grand EST)

|                            | CCMR   | CACht | CC3F   | PdC            | 52            |
|----------------------------|--------|-------|--------|----------------|---------------|
| <b>Détenteurs en 2010</b>  | 5      | 6     | ss     | <b>11 à 13</b> | <b>48</b>     |
| <b>Détenteurs en 2020</b>  | 4      | ss    | ss     | <b>4 à 10</b>  | <b>25</b>     |
| <i>dont naisseurs 2020</i> | ss     |       | ss     |                |               |
| <b>Variation 2020/2010</b> | -20%   |       |        |                |               |
| <b>Porcs en 2010</b>       | 5 485  | 218   | 1 431  |                | <b>12 176</b> |
| <b>Porcs en 2020</b>       | 1 571  | ss    | 447    | <b>ss</b>      | <b>6 184</b>  |
| <b>Variation 2020/2010</b> | -28.6% |       | -31.2% |                | <b>-50.7%</b> |

ss : secret statistique intervenant dès que moins de 3 structures recensées

En 2023, selon les déclarations réalisées auprès de l'Établissement Départemental d'Élevage, le Pays de Chaumont compte 5 cheptels produisant 2 500 porcs soit 60% de la production haut-marnaise estimée à 4 200 porcs pour 8 ateliers déclarés sur la campagne 2023 et le début de campagne 2024.

Au vu des données 2010 et 2024, il apparaît une baisse des cheptels porcins entre 2010 et début 2024 (4 fermetures d'élevage hors sol, création de 3 ateliers plein air et/ou biologique).

En 2024, sur les 5 cheptels du Pays de Chaumont, 2 sont en mode plein air, 1 en mode biologique, un quatrième est à la fois biologique et plein air. La production sous démarche Qualité représente 40 % des volumes, elle est inférieure à 10% au plan national.

En effet, les producteurs locaux doivent argumenter de cette plus-value environnementale et en terme de bien être animal pour fidéliser leur clientèle mais aussi parce que leur choix d'orientation vers la vente directe est lié à des valeurs de qualité des modes de production.

### Collecte et transformation

En Pays de Chaumont il est identifié :

- 1 opérateur de collecte pour les porcs biologiques
- 1 abattoir sur le territoire (Chaumont) : 3 500 porcs en 2023/2024 dont environ 15 % d'origine vosgienne

Selon les enregistrements réalisés par l'abattoir de Chaumont, les abattages locaux correspondent à de 70 % des animaux produits en Haute-Marne et environ 315 000 kg de carcasses valorisables. Sur la base d'environ 31.5 kg équivalent carcasse de porc et charcuterie consommés par français (source France Agrimer 2020), les abattages à Chaumont correspondent à environ 6 % des besoins haut-marnais 22 % de ceux du Pays de Chaumont.

Deux abattoirs en proximité) du territoire du Pays de Chaumont (Troyes /Chatillon-sur-Seine pratiquent aussi l'abattage de porcs principalement pour 2 transformateurs aubois.

Le territoire compte une petite dizaine de boucheries traditionnelles, 2 magasins de producteurs. Les rayons «Boucherie traditionnelle» de quelques GMS (Leclerc Super U) proposent aussi des viandes locales. Par contre, l'offre pour la restauration est freinée par l'actuelle absence d'outils de découpe agréés CE et d'outils logistiques.

## Perspectives et risques

La disparition des élevages de porcs et la nécessité d'abattre des porcs sur le site de Chaumont pour lui assurer un seuil d'activité minimal a amené la Chambre d'agriculture et ses partenaires à engager des actions pour favoriser la diversification des exploitations agricoles vers ce type d'ateliers susceptibles de leur apporter un complément de revenu.

Après un diagnostic détaillé de la filière locale mais aussi des tendances régionales et nationales, après audition des divers débouchés, il a été décidé de produire un porc sur paille dont la ration contiendrait au moins 4% de lin extrudé.

Le recrutement de 12 à 15 éleveurs de porcs est initié avec pour objectif de commencer à installer ces ateliers fin 2024, début 2025.

Il est apparu pertinent de construire, dans un premier temps, des partenariats avec des transformateurs distributeurs de viandes intervenant sur le territoire comme les « Etablissements HUGUIER », ceci pour pallier à l'absence d'outil de transformation implanté en proximité directe de l'abattoir.

La difficulté sera de dégager durablement un revenu motivant pour les éleveurs au vu de la concurrence des porcs standards et des variations des coûts alimentaires. Le défi est donc de produire un porc de qualité avec des coûts de revient proches de ceux d'un porc standard en minimisant l'investissement, en optimisant la logistique, en valorisant au mieux chaque pièce de viande ainsi que les abats et enfin en assurant un suivi promotionnel.

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître que la filière « Viande porcine et charcuteries » doit relocaliser la production en proximité de l'abattoir de Chaumont pour pérenniser cet abattoir et pour répondre à la demande des débouchés locaux notamment en viande de porc de qualité (*alimentation au lin, bien-être animal via un élevage sur paille*).

A noter que la transformation de viande nécessite des investissements, des savoir-faire pour une maîtrise de la qualité sanitaire des produits et surtout une main d'œuvre disponible et pérenne pour la fabrication mais aussi pour la commercialisation. De plus, il est nécessaire de pouvoir valoriser correctement l'ensemble de la carcasse pour pouvoir rémunérer les éleveurs. Dès lors, il est aussi important de travailler sur les débouchés possibles en salaisons voire en produits élaborés à durée de conservation longue.

### Analyse de la filière Viande porcine

| Atouts   | Opportunités  |
|--|---|
| Faible pression sociétale ( <i>faible population</i> )<br>1 abattoir moderne au cœur du territoire<br>La volonté des distributeurs et des collectivités<br>Peu d'investissements nécessaires à la production | Une demande de carcasses de porc de qualité et locale confirmée<br>Un opérateur de proximité en recherche de viande<br>Un Parc Naturel vecteur d'identité pour des salaisons fumées |
| Contraintes  | Menaces   |
| Structurer l'offre via un collectif de producteurs<br>Contractualiser la demande et le prix pour sécuriser la production<br>Absence de transformateur pour les équilibres matières                           | Concurrence et prix<br>Une consommation à la baisse<br>Les coûts alimentaires liés à ceux des céréales  |

## Enjeux

**Comme pour les filières bovines (*lait et viande*), le maintien voire le développement de cette filière est un levier pour sécuriser voire développer des emplois agricoles et dans l'amont et l'aval de la filière.**

**De plus, le potentiel d'innovation dans cette filière et les produits de salaisons et charcuterie peut permettre l'émergence d'une gamme de spécialités à forte valeur ajoutée économique et à forte image identitaire.**

## IV.B.4- Les filières AVICOLES

### La production de volailles de chair

Le territoire compte très peu d'ateliers de production de volailles de chair du fait de l'absence de collecte, les abattoirs des groupes spécialistes de ce type de production étant relativement éloignés et ayant des opportunités d'implantation d'élevage en leur proximité.

Les abattoirs les plus proches de sont ceux de :

- Duc Plukon Chailley (89) qui prévoit de collecter dans un rayon de 130 km ou moins de 1.5 heure de trajet et pourrait donc collecter sur l'ouest du territoire,
- des «Eleveurs de Champagne» à Saint-Martin-sur-le-Pré (51), lequel ne descend pas sa collecte en dessous de Joinville.

Ces zones de collecte s'expliquent par le respect du bien-être animal et dès lors l'existence, pour ces filières, de cahiers des charges limitant les temps de transport.

Si jusqu'en 2010, le territoire a compté plusieurs ateliers de volailles fermières, aujourd'hui ils ont disparu faute de repreneurs. A ce jour, il existe encore un atelier de colombiculture transformant à la ferme.

Le tableau ci-dessous reprend les effectifs lors des recensements agricoles 2010 et 2020. Ces chiffres affichent un effondrement des effectifs haut-marnais lequel s'explique par la fermeture de plusieurs élevages collectés par un abattoir alsacien et la cessation d'activité d'un producteur de cailles livrant un abattoir vosgien.

#### Nombre et taille des cheptels en volailles de chair

(source Agreste fiche EPCI Grand EST)

|                                       | CCMR | CACht | CC3F  | PdC          | 52             |
|---------------------------------------|------|-------|-------|--------------|----------------|
| <b>Détenteurs en 2010</b>             | 5    | -     | SS    |              | <b>106</b>     |
| <b>Détenteurs en 2020</b>             | 4    | -     | SS    |              | <b>15</b>      |
| <b>Variation 2020/2010</b>            |      | -     |       |              | <b>-85.8%</b>  |
| <b>Effectifs de volailles en 2010</b> | 293  | -     | 9 665 | <b>9 958</b> | <b>135 966</b> |
| <b>Effectifs de volailles en 2020</b> | SS   | -     | SS    | <b>SS</b>    | <b>63 601</b>  |
| <b>Variation 2020/2010</b>            |      |       |       |              | <b>-53.1%</b>  |

La baisse du nombre de détenteurs s'explique avant tout par la disparition de petits élevages vendant en direct faute d'outils d'abattage.

### La production d'œufs

Du fait de l'existence d'un centre de conditionnement d'œufs marnais collectant sur le territoire, il y existe aujourd'hui 11 ateliers sous contrat (environ 160 000 pondeuses) dont 4 en mode biologique, 6 avec parcours, 1 en volière.

En complément, il est recensé 2 ateliers fermiers (1 de 3 500 poules en mode biologique et 1 de 250 poules).

La production du Pays de Chaumont est de près de 70 douzaines d'œufs par an et par habitant du Pays de Chaumont (environ 230 œufs/poule) soit 5 fois les achats potentiels (environ 180 œufs/habitant) et de 18 douzaines d'œufs par consommateur haut-marnais soit 100 % de la consommation haut-marnaise.

Le tableau ci-dessous reprend les effectifs lors des recensements agricoles 2010 et 2020. Ces chiffres illustrent le développement de la filière, depuis 2010, en Pays de Chaumont et sur l'ensemble du département.

### Nombre et taille des cheptels de poules pondeuses

(source Agreste fiche EPCI Grand EST)

|                                       | CCMR | CACht  | CC3F   | PdC | 52             |
|---------------------------------------|------|--------|--------|-----|----------------|
| <b>Détenteurs en 2010</b>             | 12   | ss     | 5      |     | <b>265</b>     |
| <b>Détenteurs en 2020</b>             | 5*   | 13*    | ss**   |     | <b>66</b>      |
| <b>Variation 2020/2010</b>            |      |        |        |     |                |
| <b>Effectifs de pondeuses en 2010</b> | 170  |        |        |     | <b>54 774</b>  |
| <b>Effectifs de pondeuses en 2020</b> | ss   | 80 933 | 54 256 |     | <b>201 033</b> |
| <b>Variation 2020/2010</b>            |      |        |        |     | <b>+267%</b>   |

\* dont des ateliers non professionnels - \*\* avec au moins 3 ateliers sous contrat + 1 atelier fermier (source chambre d'agriculture)

A noter que, depuis 2020, la production haut-marnaise a poursuivi son développement avec la mise en service de nouveaux ateliers sous contrat notamment en Pays de Chaumont (*Blessonville, Laville-aux-Bois, Rouécourt*).

## Collecte et transformation

L'opérateur de collecte des œufs, CDPO, est basé à Esternay (51). Il ramasse environ 98 % de la production locale ainsi seulement 2 % de la production sont commercialisés localement.

La production collectée par CDPO peut revenir sur le territoire après conditionnement sous la marque « **Pleine forme** » ou sous les marques distributeurs.

## Perspectives et risques

La production de volailles de chair est quasi absente faute de débouchés en filières longues, elle pourrait toutefois être une opportunité pour quelques producteurs locaux ce qui nécessite toutefois d'avoir la capacité d'investir à la fois dans l'outil de production et dans un abattoir fermier.

La production d'œufs est susceptible de poursuivre son développement, elle est toutefois très dépendante de la collecte d'autant que 98% de la production sort du territoire haut-marnais. Par ailleurs, elle est peu susceptible de développer des emplois en aval de la production et permet surtout de sécuriser des emplois agricoles notamment l'installation de jeunes agriculteurs.

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître qu'en Pays de Chaumont, comme sur l'ensemble du territoire haut-marnais, la filière bénéficie de la disponibilité de foncier assortie d'une faible pression sociétale. Elle pâtit toutefois du faible nombre d'opérateurs de collecte notamment pour les volailles de chair.

L'approvisionnement local en volailles de chair est quasiment inexistant et ne pourra se développer qu'au travers la création d'ateliers fermiers.

### Analyse des filières avicoles

| Atouts  | Opportunités  |
|---|---|
| Faible pression sociétale<br><i>(faible population)</i> | Bien-être animal impliquant une relocalisation de la production             |
| Faible besoin foncier pour la production                | Une demande sociétale croissante en œufs issus de mode d'élevage de qualité |
| Relative faible pression foncière sur le territoire     |   |
| Contraintes   | Menaces   |
| Importance des investissements                          | Dépendance vis-à-vis du marché<br><i>(besoin de l'agro-alimentaire)</i>     |
| Coût logistique pour vente locale                       |   |

## Enjeux

**Le principal intérêt de ces filières est de participer à la création d'emplois agricoles sans grande consommation de foncier, une installation pouvant se faire sur moins de 5 ha.**

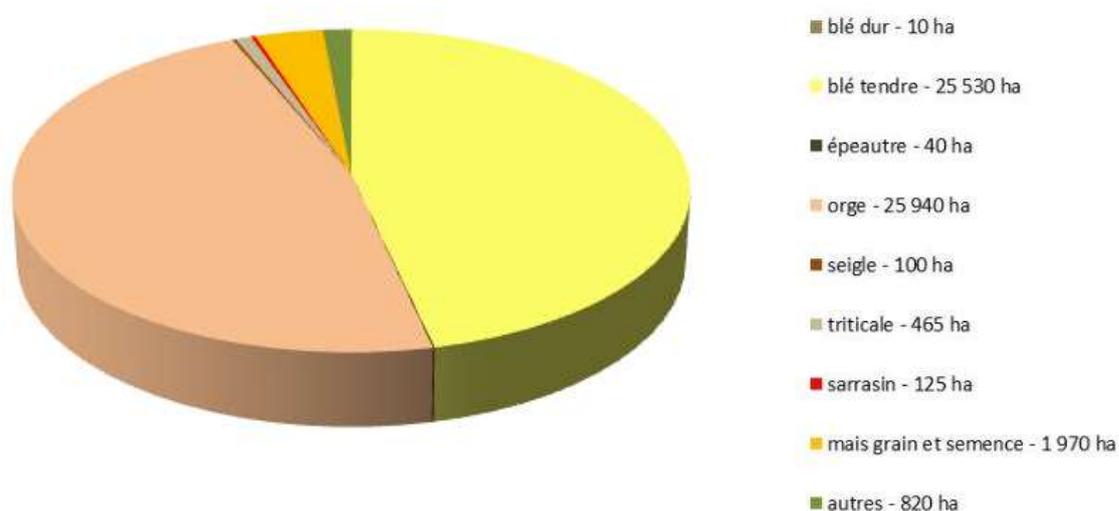
**L'implantation d'un atelier « pondeuses » sous contrat est d'ailleurs souvent une solution pour conforter l'installation d'un jeune ou d'un conjoint en parallèle ou au sein d'une exploitation existante.**

## IV.B.5- La filière CEREALIERE

### La production

En Pays de Chaumont, 55 000 hectares soit près de 60 % des 93 500 ha de surface cultivée sont emblavés en céréales et cultures assimilées (*sarrasin*). Deux cultures sont très majoritaires, celles de blé et d'orge qui représentent à elles 2 plus de 90 % de la sole céréalière comme illustré ci-dessous.

**Répartition des cultures de la sole céréalière du PAYS de CHAUMONT**



### Collecte et transformation

Quatre principaux opérateurs de collecte interviennent sur le territoire, à savoir VIVESCIA, EMC2, DIJON CEREALES et le Groupe SOUFFLET.

En complément, il est recensé quelques collecteurs spécifiques à l'agriculture biologique (*Minoterie DORNIER, AXEREAL*).

La filière apparaît peu diversifiée et il n'existe pas d'outil de valorisation de céréales sur le territoire si ce n'est quelques moulins fermiers principalement développés par des producteurs engagés en AB.

## Perspectives et risques

La relocalisation de l'aval de la filière et la diversification des productions impliquent :

- la multiplication des outils de séchage, triage et stockage à la ferme ou en coopération selon le modèle d'initiatives à ce jour portées par des collectifs d'agrobiologistes,
- une politique des organismes de collecte en faveur du stockage à la ferme qui soit durablement rémunératrice,
- l'implantation d'unités agro-alimentaires valorisant les céréales locales (*meunerie, semoulerie, malterie, biscuiterie, boulangerie, fabrication d'aliment du bétail, distillerie ...*)

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître qu'il existe déjà des dynamiques visant à améliorer la valeur ajoutée des productions céréalière via un triage, un séchage et un stockage à la ferme voire via une mutualisation des récoltes pour la conquête de marchés industriels en « vente directe » par des collectifs de producteurs.

A noter que selon l'édition 2023 de «**L'essentiel de la filière**» publié par INTERCEREALES, 46 % de la production française est exportée brute (27.8 millions de tonnes sur 60.5 millions de tonnes).

Ainsi, même si la France importe 70 000 tonnes, elle reste excédentaire. Par contre, elle exporte sa production excédentaire à l'état brut se privant d'une potentielle valeur ajoutée. La moitié des exportations se font vers l'Union Européenne dont l'Allemagne et la Belgique, limitrophes de la Région GRAND EST.

### Analyse des filières céréalières

| Atouts   | Opportunités  |
|--|---|
| Quelques initiatives encourageantes prises par un collectif d'agriculteurs biologiques | Politique des collecteurs encourageant le stockage à la ferme   |
| Une diversité de collecteurs   | Un potentiel de valeur ajoutée non négligeable entre le grain et les produits élaborés                  |
| Contraintes  | Menaces   |
| Absence de transformateurs locaux  | La fusion des organismes de collecte et en conséquence la délocalisation totale des centres de décision |

## Enjeux

**La relocalisation de la transformation et des centres de décision de la filière peuvent encourager des dynamiques en faveur de la qualité des productions avec des exigences de bonus et avec des créations d'emplois locaux.**

## IV.B.6- Les OLEAGINEUX et les CULTURES INDUSTRIELLES

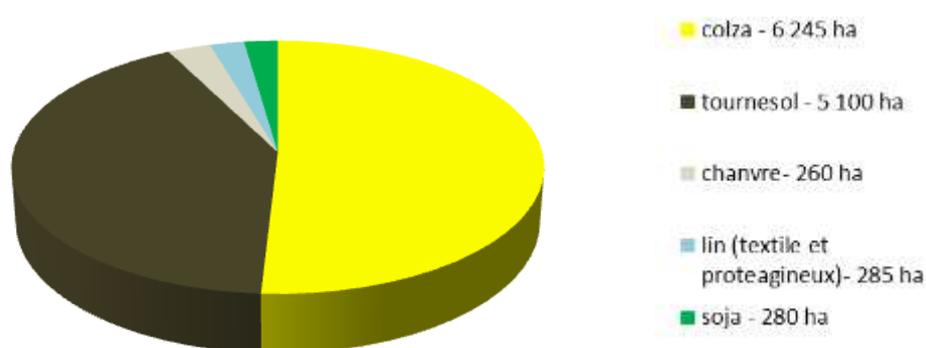
### La production

En Pays de Chaumont, 12 270 hectares soit près de 15 % des 93 500 ha de surface cultivée sont emblavés en oléagineux et diverses productions industrielles (*chanvre, lin*).

Deux cultures y sont très majoritaires, celles de colza et de tournesol qui représentent à elles 2 plus de 90 % de la sole en oléagineux et cultures industrielles. Ces cultures sont en effet les plus adaptées à la majorité des sols superficiels du territoire comme aux équipements et savoir-faire présents dans les exploitations du Pays de Chaumont. De plus, les débouchés et les collectes ne sont pas forcément en mesure d'absorber un développement de la production.

Aujourd'hui, une opportunité existe sur la filière Chanvre en recherche de nouveaux producteurs, des opportunités pourraient s'affirmer sur la filière lin.

#### Répartition des cultures de la sole en oléagineux et cultures industrielles du PAYS de CHAUMONT



### Collecte et transformation

Comme pour la filière céréalière, 4 principaux opérateurs de collecte interviennent sur le territoire à savoir VIVESCIA, EMC2, DIJON CEREALES et le GROUPE SOUFFLET.

En complément, il est recensé quelques collecteurs spécifiques à l'agriculture biologique (*Minoterie Dornier, AXEREAL*) et à des filières spécialisées (*Chanvre*).

Il est aussi recensé un pressoir artisanal et une unité de trituration fermière et biologique, opérationnelle depuis juin 2024.

## Perspectives et risques

La relocalisation de l'aval de la filière et la diversification des productions impliquent :

- la multiplication des outils de séchage, triage et stockage à la ferme ou en coopération selon le modèle d'initiatives à ce jour portées par des collectifs d'agrobiologistes,
- une politique des organismes de collecte en faveur du stockage à la ferme qui soit durablement rémunératrice,
- l'implantation d'unités agro-alimentaires valorisant les produits locaux (*unités de trituration, fabriques d'aliments du bétail ...*)

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître qu'il existe déjà des dynamiques visant à améliorer la valeur ajoutée des productions d'oléagineux via un triage, un séchage, un stockage et une trituration à la ferme voire via une mutualisation des récoltes pour la conquête de marchés industriels en « vente directe » par des collectifs de producteurs.

En moyenne sur les 5 campagnes 2015/2016 à 2019/2020, la France a exporté 1.4 million de tonnes de graines d'oléagineux pour en importer 2.3 millions. Elle affiche aussi un déficit de la balance commerciale de 3.7 millions de tonnes de tourteaux et de 180 000 tonnes d'huiles (*source France Agrimer*).

A noter que les besoins français en tourteaux pour la nutrition animale sont de 4.5 millions de tonnes quand la filière française en produit environ 3.6 millions de tonnes. Toutefois la France exporte des aliments du bétail ce qui justifie les importations supplémentaires de tourteaux s'affichant dans la balance commerciale. En effet, selon l'étude « *Transformation de l'agriculture et des consommations alimentaires* » publiée par l'«INSEE Références» en 2024, le solde commercial pour l'alimentation animale est de 654 millions d'euros en 2000, 1 032 millions d'€ en 2010, 1 194 millions d'€ en 2020, 1 381 millions d'€ en 2021 et 1 619 millions d'€ en 2022.

### Analyse des filières « oléagineux » et cultures industrielles

| Atouts   | Opportunités   |
|--|--|
| <p>De premières initiatives prises par un collectif d'agriculteurs biologiques</p> <p>Une diversité de collecteurs</p> | <p>Politique des collecteurs encourageant le stockage à la ferme</p> <p>La relocalisation de la production avicole en raison des interdictions de conduite hors sol avec en conséquence une augmentation de besoins en aliments sur le territoire français et en particuliers dans les zones faiblement peuplées</p> |
| Contraintes  | Menaces  |
| <p>Absence de transformateurs locaux</p>   | <p>La perte de compétitivité de l'agriculture française observée depuis 10 ans</p>   |

## Enjeux

**Comme pour la filière céréalière, la relocalisation de la transformation et des centres de décision de la filière peuvent encourager des dynamiques en faveur de la qualité des productions avec des exigences de bonus et avec des créations d'emplois locaux.**

## IV.B.7- La filière «LEGUMINEUSES»

### La production

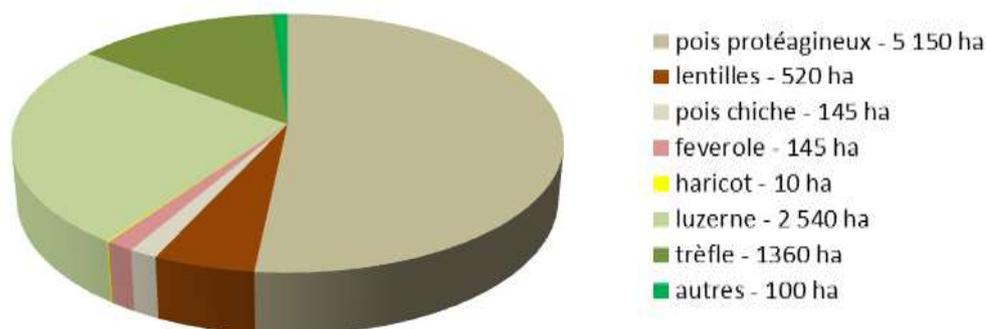
En Pays de Chaumont, 9 970 hectares soit près de 12 % des 93 500 ha de surface cultivée sont emblavés en légumineuses.

Le pois protéagineux domine très nettement représentant la moitié des surfaces de légumineuses. Il est destiné à l'alimentation animale comme la luzerne et le trèfle pouvant être aussi catalogués en tant que cultures fourragères implantées sur plusieurs années.

Parmi les 100 ha d'autres légumineuses, citons le lotier, le sainfoin, les fèves, les vesces principalement destinées à l'alimentation animale.

Pois chiches, haricots, lentilles potentiellement destinés à l'alimentation humaine occupent seulement 7 % des surfaces en légumineuses, il s'agit souvent de surfaces engagées en agriculture biologique.

#### Répartition des cultures de la sole en légumineuses du PAYS de CHAUMONT



### Collecte et transformation

Comme pour la filière céréalière, 4 principaux opérateurs de collecte interviennent sur le territoire à savoir VIVESCIA, EMC2, DIJON CEREALES et le GROUPE SOUFFLET.

En complément, il est recensé quelques collecteurs spécifiques à l'agriculture biologique (*Minoterie Dornier, AXEREAL*).

Il est aussi recensé une unité de triage, séchage stockage collective opérationnelle depuis juillet 2023.

## Perspectives et risques

La demande en légumineuses à usage de l'alimentation humaine est croissante (*elle est aujourd'hui 7kg/ha dans le monde, 2 kg/habitant en France*). Ces cultures, source de protéines végétales, sont peu exigeantes en engrais azotés mais sont plus sensibles aux aléas climatiques que les céréales ou le colza, craignant le peu d'eau comme l'excès d'humidité. Sous nos latitudes les légumineuses consommées par l'homme sont majoritairement des cultures de printemps (*c'est-à-dire semées au printemps sur sols ressuyés et réchauffés*), elles nécessitent donc la mise en place de couvert végétal hivernal pour éviter de laisser les sols nus et donc un surcroît de travail. Ainsi la plupart de légumineuses cultivées en Pays de Chaumont sont implantées en cultures d'hiver c'est-à-dire semées à l'automne, il s'agit donc de pois et fèves.

La production des légumineuses peut se développer en Pays de Chaumont sous réserve d'identification de débouchés et de contractualisation avec en parallèle :

- une sécurisation des récoltes,
- le développement des capacités de stockage permettant de garantir une offre régulièrement quelques soient les aléas climatiques de l'année.

La Chambre d'agriculture souhaite :

- accompagner la recherche-développement pour l'adaptation des itinéraires techniques de ces cultures aux sols et risques climatiques des plateaux du Barrois et du Barrois Vallée,
- favoriser la mutualisation des récoltes pour consolider l'offre et sécuriser les acheteurs potentiels.

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître que si des opportunités et déjà quelques dynamiques existent sur le territoire afin d'accroître la production de légumineuses, le développement potentiel de cette filière sur le territoire du Pays de Chaumont peut se trouver freiné par les sols superficiels du Barrois rendant les cultures sensibles aux aléas climatiques ce pourquoi un travail de recherche sur les variétés et les itinéraires culturaux apparaît une piste d'adaptation et de développement de ces cultures.

### Analyse des filières « légumineuses »

|   |   |
|---|---|
| <b>Atouts</b><br>Des initiatives prises par un collectif d'agriculteurs biologiques<br>Une diversité de collecteurs | <b>Opportunités</b><br>Une forte de demande de légumes secs et produits dérivés |
| <b>Contraintes</b><br>Absence de transformateurs locaux<br>Sol et climat  | <b>Menaces</b><br>Une récurrence croissante des incidents climatiques           |

## Enjeux

**Comme pour les autres filières végétales (céréales, oléagineux), la relocalisation de la transformation et des centres de décision de la filière peuvent encourager des dynamiques en faveur de la qualité des productions et avec des créations d'emplois locaux. Pour cette filière en particuliers, cela peut aussi contribuer à augmenter la sole en légumineuses avec un réel bonus environnemental, ces cultures étant pour beaucoup réputées « bas intrants ».**

## B.8- LEGUMES et MARAICHAGE

### La production

3 modèles de productions de légumes cohabitent en France :

- les cultures de plein champ, dans ce cas les cultures de légumes sont intégrées dans la rotation alternant souvent avec des cultures céréalières. Elles sont mécanisables et adaptées au rythme des saisons ; Il s'agit souvent de légumes-racines et de tubercules (*pommes de terres, carottes, céleris, navets, carottes, oignons*) mais aussi de légume feuilles (*batavias, scaroles, épinards, poireaux, choux*) mais aussi de quelques légumes fruits (*petits pois, haricots verts, courges diverses ...*), elles sont principalement destinées à des débouchés contractualisés, le plus souvent avec des coopératives agricoles ou un industriel.
- les cultures sous serres spécialisées qui comme les cultures de plein champ sont généralement aussi liées à des débouchés contractualisés,
- le maraichage qui associe plusieurs cultures légumières, plusieurs bandes pouvant se succéder sur une même parcelle au cours de l'année, elles répondent le plus souvent aux besoins très diversifiés des débouchés en vente directe.

Sur le Pays de Chaumont, il était déclaré 18 ha de légumes à la PAC 2019 dont 5 ha de pommes de terre

Selon la Chambre d'agriculture :

- 3 producteurs de légumes de plein champ (*salades, pommes de terre, oignons, courges*) sont aujourd'hui recensés en Pays de Chaumont avec une commercialisation locale faute de structure de collecte. Ce petit nombre de producteurs et les petites surfaces en place limitent les capacités de mécanisation de cette filière.
- le maraichage en pleine terre et sous abris froids est plus répandu avec 9 ateliers recensés dont 2 très récents. Le maraichage est souvent conduit en mode biologique (*6 des 9 ateliers recensés*).
- une exploitation agricole est diversifiée avec 2 ateliers très spécialisés, l'un pour une production de fraises, l'autre pour une production d'asperges.

### Collecte et transformation

Le seul mode de commercialisation envisageable est la vente en directe à la ferme, sur marché et en restauration.

Par le passé, des exploitants de serres spécialisées (*mâches, concombres, tomates...*) commercialisaient en gros sur Rungis ou auprès de grandes surfaces toutefois aujourd'hui les coûts des énergies et de la main d'œuvre ne leur permettent plus de rester compétitifs. De plus, ce type de production nécessite des compétences difficilement mobilisables sur le territoire.

Les besoins locaux en légumes frais et de saison c'est-à-dire hors pommes de terre de garde est estimé à 225 tonnes d'achat des ménages (*10 kg de légumes frais de saison par ménage et par an*).

Sur la base d'environ 10 tonnes de légumes produit par hectare les surfaces en cultures maraichères hors pommes de terre devraient être de 22 ha.

Ainsi, même si le Pays de Chaumont présente peu de sols favorables au maraichage, il est possible de cultiver des légumes en proximité de Chaumont dans le Barrois vallée où les sols sont moyennement épais à épais (*plus de 35 cm de profondeur*) et à tendance limono-argileuse présentant dès lors une relative bonne réserve hydrique.

## Perspectives et risques

La production locale est peu concurrentielle pour des débouchés en filières longues en particulier pour des productions de légumes de garde à faible valeur ajoutée (*pommes de terre, carottes, oignons*).

Par contre, le marché local peut présenter quelques opportunités pour diversifier les activités agricoles et installer de nouveaux maraîchers sur des cultures à forte valeur ajoutée. Pour cela il est nécessaire de :

- organiser la distribution pour une maîtrise de coûts logistiques,
- contractualiser les commandes avant la mise en production.

A noter que la récurrence des incidences climatiques et la multiplication des risques depuis 2010 freinent les installations de nouveaux ateliers.

## Atouts-Contraintes-Opportunités-Menaces

Une rapide analyse de la filière, résumée dans le tableau ci-dessous fait apparaître que si des opportunités et déjà quelques dynamiques existent sur le territoire notamment en production maraîchère et donc de produits frais afin d'accroître l'offre en légumes de saison, le développement potentiel de cette filière sur le territoire du Pays de Chaumont est freiné par les sols superficiels du Barrois rendant les cultures sensibles aux aléas climatiques et par la récurrence des incidents climatiques.

### Analyse des filières «légumes et maraîchage »

| Atouts   | Opportunités  |
|--|---|
| Fraicheur et maturité des produits proposés  | Besoins de diversification et de revenu des exploitations   |
| Contraintes  | Menaces   |
| Absence de transformateurs locaux<br>Coûts logistiques<br>Saisonnalité<br>Gestion de la main d'œuvre | Compétitivité supérieure de territoires voisins<br>( <i>qualité des sols, économies d'échelle liés à l'existence des débouchés « industriels »</i> )<br>Récurrence croissante des risques climatiques |

## Enjeux

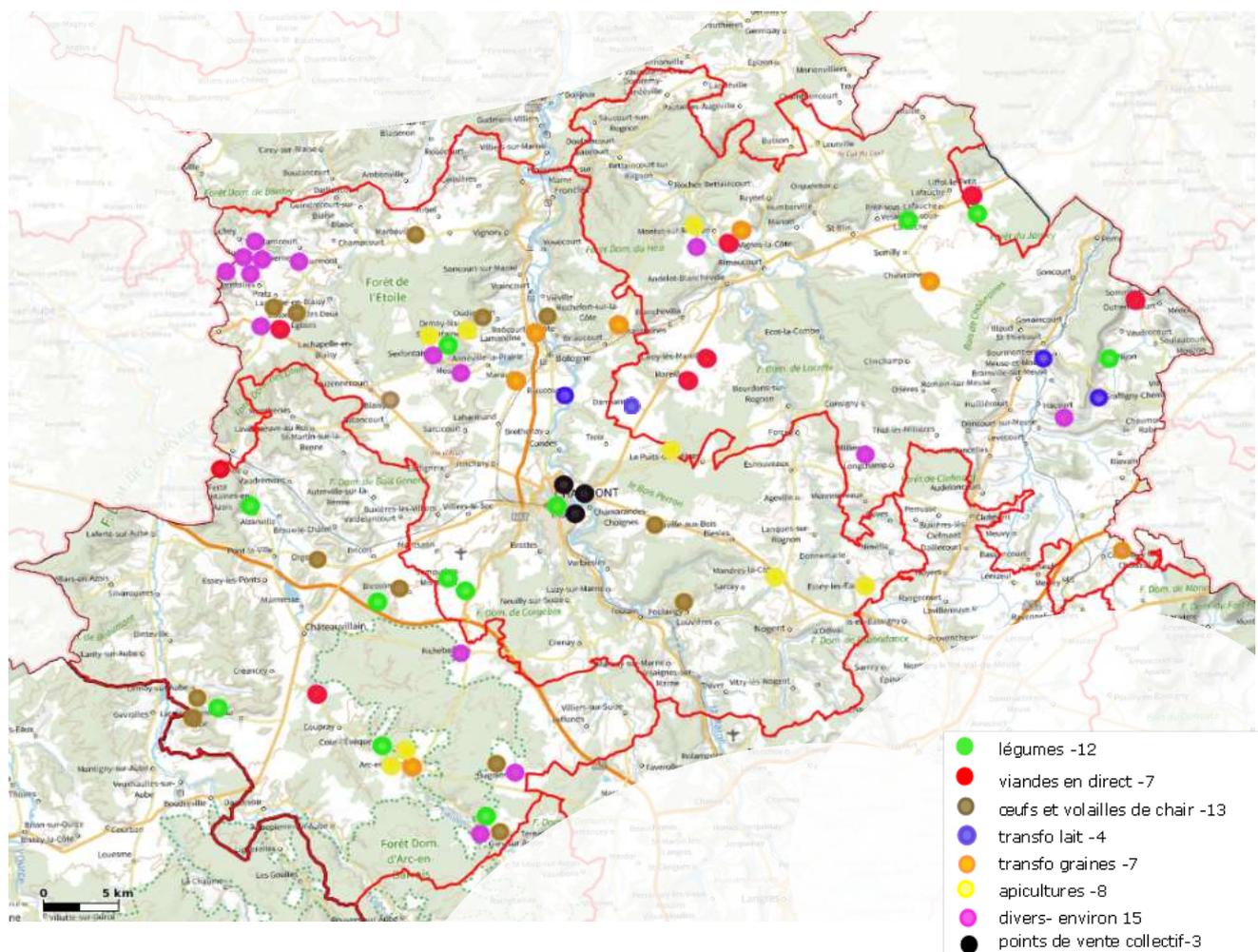
**La filière maraîchère peut permettre d'installer sur 5 ha par actif contre 70 à 80 ha en « grandes cultures ». Elle peut donc être source d'emplois locaux sous réserve d'assurer des débouchés aux producteurs, de développer des solutions logistiques réduisant les coûts de distribution voire de transformation et de stockage.**

## B.9- Les productions et ateliers dits de DIVERSIFICATION

La carte ci-dessous localise les ateliers de diversification des productions agricoles, la fromagerie de Illoud, les points de vente collectifs recensés en Pays de Chaumont. Il faut y ajouter l'abattoir de Chaumont, outil indispensable à la vente directe de produits carnés. Elle fait apparaître une densité d'ateliers mais beaucoup sont des producteurs de boissons alcoolisées, de miels, d'œufs sous contrat, l'offre en produits frais peu densifiée.

La ville de Chaumont regroupe les lieux d'offres collectives, lesquelles sont absentes du monde rural.

### Localisation des ateliers de diversification agricole, industries agro-alimentaires et des points de vente collective



## V - CARACTERISATION DES DEBOUCHES : **ATOUPS** et **CONTRAINTES** pour les **EXPLOITATIONS**

Le tableau ci-dessous résume les atouts et contraintes pour les exploitations des divers circuits de distribution de produits agricoles et denrées alimentaires.

Si la vente directe et en circuits courts (*magasins de producteurs, commerces locaux, restauration*) offre des possibilités de valeur ajoutée, elle nécessite de la main d'œuvre disponible et souvent des investissements. La valeur ajoutée est donc absorbée par les charges financières mais surtout par le coût de la main d'œuvre ainsi, dès lors qu'il devient nécessaire de salariés du personnel hors cadre familial, les exploitants hésitent à se lancer dans ce type d'activité et à prendre les risques d'investir, ceci tout comme de nombreuses petites entreprises

### Atouts et contraintes de divers types de débouchés

| Type de débouchés   | Atouts  | Contraintes   |
|---|---|---|
| <b>Organismes stockeurs</b>                                   | Débouché et prix contractualisé                     | Dépendance  |
| <b>Transformateurs et négoce de gros</b>                      | Débouchés contractualisables                        | Engagement sur volumes et qualité   |
| <b>Commerces locaux</b>                                       | Visibilité / Gain de temps                          | Difficulté de contractualisation  |
| <b>Magasin de producteurs et autres démarches collectives</b> | Actionnariat du producteur                          | Coûts commerciaux non négligeables / Entente durable / Garantie de diversité de gamme                                     |
| <b>Vente directe</b>  | Valeur ajoutée liée restant à la vente sur la ferme | Temps de commercialisation pouvant être important   |
| <b>Restauration collective</b>                                | Débouché pouvant être sécurisé si planification     | Coûts logistiques souvent élevés au regard des volumes / Difficulté d'anticipation des besoins car non contractualisation |

## VI -SYNTHESE

L'agriculture du territoire du Pays de Chaumont est peu diversifiée car très contrainte par les sols et sans possibilité de débouchés dans des industries de transformation tandis que la faible densité de population handicape le développement de la vente directe.

L'agriculture haut-marnaise est donc avant tout exportatrice de denrées brutes ainsi la transformation des produits agricole crée peu de valeur ajoutée sur le territoire générant moins de 0.6 emploi pour 1 emploi agricole en 2018, et 0.47 emploi dans l'aval pour 1 emploi agricole en 2020.

Quelques collectifs de producteurs initient des dynamiques de reconquête de la valeur ajoutée aval (*unité de triage, séchage, stockage collectifs, magasin de producteurs*). Ces démarches restent encore rares mais leur multiplication ne peut se faire exclusivement pour la vente locale.

La vente locale présente quelques opportunités pour quelques éleveurs d'autant que le nouvel abattoir de Chaumont sera en mesure d'assurer une découpe des viandes et une production de viande hachée dans les respects des normes européennes selon les exigences de la restauration collective, une unité fermière locale est déjà en mesure d'assurer un approvisionnement des commerces locaux et de la restauration collective en produits laitiers frais (*yaourt, fromages blancs, fromages aromatisés*), l'offre en légumes mérite d'être renforcée toutefois elle doit pouvoir être compétitive ce qui implique une maîtrise des coûts de main d'œuvre et donc une optimisation de la production (*investissements collectifs, irrigation, ..*) et de la logistique.